



Shape the future
with confidence

Fiscalité

Une affaire de spécialistes !

Octobre 2024

ECONOMIE
SOCIALE ET
SOLIDAIRE

Dans un environnement en pleine évolution, les Organismes Sans But Lucratif doivent pouvoir **développer leurs activités en totale sécurité fiscale** et mobiliser **le régime fiscal du mécénat** afin de dynamiser l'économie sociale et solidaire et pallier **la baisse des financements publics**.

Face aux enjeux croissants que représentent les questions fiscales, les règles spécifiques applicables aux Organismes Sans But Lucratif exigent des réponses sur mesure en lien avec les besoins, attentes et contraintes de votre organisme.

VOS ENJEUX

Quel cadre juridique et fiscal pour votre structure ?

Ce n'est pas parce qu'une structure n'a pas de but lucratif qu'elle est exempte de toutes obligations fiscales. Afin de bien circonscrire celles-ci, il est primordial d'apprécier le périmètre et les conditions d'exploitation de votre organisme afin de disposer d'un cadre juridique et fiscal dans lequel votre activité pourra se déployer en toute sécurité dans le cadre d'une gouvernance maîtrisée et ainsi contribuer à la bonne réputation et l'éthique de votre organisme.

Quelle est la fiscalité qui s'applique à vos activités opérationnelles et aux revenus de votre patrimoine ?

Votre structure sera amenée à traiter des problématiques fiscales au quotidien, qu'il s'agisse de son activité opérationnelle (sectorisation de vos activités, rapprochement avec d'autres

entités, obligations déclaratives...) ou de la gestion de son patrimoine (financement de votre structure, revenus du patrimoine...).

Dans cette optique, vous recherchez un accompagnement dans vos activités courantes mais également lors de toute opération exceptionnelle.

Comment anticiper au mieux les conséquences fiscales de vos projets ?

Vous avez besoin d'une assistance adaptée pour déployer vos projets nationaux et de l'appui d'un réseau mondial pour vos projets internationaux. De même, en cas de difficultés, vous souhaitez être accompagné pour défendre vos intérêts, notamment en cas de contrôle fiscal ou de contentieux.

■ ■ ■
The better the question.
The better the answer.
The better the world works.

NOS RÉPONSES

EY vous propose un accompagnement adapté à vos enjeux fiscaux. Nos équipes d'avocats dédiés mettent à votre service l'expérience nécessaire pour répondre à vos besoins :

Bénéficiaire d'un accompagnement quotidien et personnalisé

- Aide à la mise en place de votre structure (association, fondation, fonds de dotation, etc.) au regard de la stratégie d'intérêt général retenue par les dirigeants ou fondateurs ;
- Audit fiscal des activités réalisées ou prospectives ;
- Assistance à l'identification et à la sécurisation du périmètre des activités lucratives et non lucratives, analyse des conséquences fiscales qui en découlent (impôt sur les sociétés, TVA, taxe sur les salaires, CET) ;
- Revue du traitement fiscal des opérations courantes et exceptionnelles ;
- Validation du régime d'imposition applicable aux revenus d'activité ou patrimoniaux ;
- Traitement fiscal de la mise à disposition de personnel et/ou de locaux entre « entités affiliées » ;
- Gestion fiscale des relations entre organismes « affiliés » ;
- Aide à la sécurisation fiscale du financement des activités en France et à l'étranger.

Recevoir une assistance adaptée

- Contrôle et assistance dans les obligations déclaratives diverses (TVA, DAS2, taxes annexes assises sur les salaires, déclarations en matière de fiscalité directe locale et urbanisme, taxes sectorielles, FEC...);

EXEMPLES DE MISSIONS RÉALISÉES

- Accompagnement dans la mise en place d'une sectorisation pour une association souhaitant ouvrir une activité de vente de produits marketing.
- Revue du périmètre de sectorisation existante d'une fondation réalisant des activités d'édition, de partenariats, de mécénat, etc.
- Assistance dans l'obtention de demandes de rescrit « organisme d'intérêt général ».
- Assistance à contrôle fiscal et gestion du contentieux fiscal.
- Accompagnement à la filialisation ou sectorisation d'activités lucratives.
- Revue des droits à déduction de TVA et de la piste d'audit fiable (PAF).
- Revue de la taxe sur les salaires exigible.
- Accompagnement dans le cadre d'un contrôle de la Cour des Comptes.
- Assistance dans l'établissement des obligations déclaratives fiscales dont le FEC.

- Assistance dans le calcul de la participation des salariés ;
- Assistance à l'éligibilité au mécénat et mise en place de conventions de mécénat ou de partenariat ;
- Accompagnement dans l'obtention d'un rescrit « organisme d'intérêt général » ;
- Aide à la sécurisation de l'éligibilité des dons dans le cadre national et international au régime du mécénat et revue des reçus fiscaux émis ;
- Préparation et assistance à la vérification de comptabilité ;
- Assistance à contrôle et contentieux fiscal.

Faire grandir vos projets

- Accompagnement dans la filialisation d'activités lucratives ;
- Accompagnement dans la prise de participations dans des sociétés commerciales ;
- Assistance dans le développement de vos projets à l'étranger.

NOS ATOUTS

Une équipe dédiée

Des professionnels (avocats fiscalistes, auditeurs, experts-comptables...) maîtrisant les spécificités sectorielles des Organismes Sans But Lucratif.

Expérience

Notre expérience du monde de l'économie sociale et solidaire mais aussi de l'administration fiscale nous permet d'anticiper toute difficulté éventuelle et de vous assister dans une demande de validation d'une position fiscale.

Un réseau international

EY bénéficie du réseau le plus intégré à l'échelle mondiale qui peut mobiliser, partout dans le monde, les compétences adaptées au droit local.

EY | Building a better working world

La raison d'être d'EY est de participer à la construction d'un monde plus équilibré, en créant de la valeur sur le long terme pour nos clients, nos collaborateurs et pour la société, et en renforçant la confiance dans les marchés financiers.

Expertes dans le traitement des données et des nouvelles technologies, les équipes EY présentes dans plus de 150 pays, contribuent à créer les conditions de la confiance dans l'économie et répondent aux enjeux de croissance, de transformation et de gestion des activités de nos clients.

Fortes de compétences en audit, consulting, droit, stratégie, fiscalité et transactions, les équipes EY sont en mesure de décrypter les complexités du monde d'aujourd'hui, de poser les bonnes questions et d'y apporter des réponses pertinentes.

EY désigne l'organisation mondiale et peut faire référence à l'un ou plusieurs des membres d'Ernst & Young Global Limited, dont chacun représente une entité juridique distincte, Ernst & Young Global Limited, société britannique à responsabilité limitée par garantie, ne fournit pas de prestations aux clients. Les informations sur la manière dont EY collecte et utilise les données personnelles, ainsi que sur les droits des personnes concernées au titre de la législation en matière de protection des données sont disponibles sur ey.com/privacy. Les cabinets membres d'EY ne pratiquent pas d'activité juridique lorsque les lois locales l'interdisent. Pour plus d'informations sur notre organisation, veuillez vous rendre sur notre site ey.com.

© 2024 EY & Associés.
Tous droits réservés.

Studio BMC France – 2410BMC160-12.

ED None.

Score n° 2023-089.

Cette publication a valeur d'information générale et ne saurait se substituer à un conseil professionnel en matière comptable, fiscale, juridique ou autre. Pour toute question spécifique, veuillez vous adresser à vos conseillers.

ey.com/fr

Contacts

Jean-Pierre Lieb

Avocat Associé Droit fiscal
Ernst & Young Société d'Avocats
+33 6 34 16 72 80
jean.pierre.lieb@ey-avocats.com

Charles Ménard

Avocat Associé Droit fiscal
Ernst & Young Société d'Avocats
+33 6 80 05 98 38
charles.menard@ey-avocats.com